



Conseil Municipal

Du
15/09/2011

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **10/09/2011**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

M Bruno MICHEL

**DELIBERATION N°
34**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2011
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2011
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE ONZE, le quinze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M SCHULER Jérôme.

ETAIENT EXCUSES

OU ABSENTS :

Mlle WAII Mariam.

Pouvoir donné à :

Procuration à M. Michel BOURGEOIS

Travaux de requalification de la rue de la Pie du Chêne Ouverture d'une ligne de trésorerie

Mme Chritelle BOHN ne participera pas aux débats et au vote de cette délibération compte tenu de son activité professionnelle.

Rapporteur: Le Maire

Afin de réaliser les travaux de requalification de la rue de la rue de la Pie du Chêne, dont vous venez d'approuver le marché de travaux arrêté à la somme de **199 897.95 € HT**, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie, dans l'attente du versement des subventions attendues pour cette opération.

Je vous propose de souscrire une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 € que nous utiliserons en fonction des besoins réels.

Plusieurs banques ont été consultées. Je vous invite à prendre connaissance du résultat de cette consultation dans le tableau annexé à la présente délibération.

Bien que l'offre du CREDIT MUTUEL, soit actuellement légèrement plus intéressante, je vous propose de retenir la proposition de la Caisse d'épargne, indexée sur l'EUROBOR 3 mois, beaucoup plus stable que le T4M.

Décision prise à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de contracter auprès de la Caisse d'épargne de Bourgogne Franche-Comté une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes conformément à la proposition du 30/08/2011 fournie par cette banque :
 - Montant : 150 000 €
 - Durée : 12 mois
 - Taux variable; Index EURIBOR 3 mois + marge de 0.80%
 - Périodicité des intérêts : mensuelle sur la base de l'encours constaté et de l'index correspondant (base exact/360)
 - Frais de commission : 0.15%
 - Frais de dossier: Néant

2. Autorise le maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS